Vie de l'Association

Sur la réforme des lycées

Texte voté par le comité de juin 1991

L'A.P.M.E.P. déplore de n'avoir pas été officiellement consultée.

Sans préjuger des résultats de la réflexion qu'elle poursuit sur ces sujets, ele tient, vu l'urgence, à faire connaître son analyse sur les points suivants :

I- Elle prend acte d'intentions qui correspondent à ses préoccupations profondes:

- *dénonciation
 - de l'excessive hiérarchisation des filières
 - du caractère trop irréversible du choix des options
- souhait de prendre en compte les problèmes posés par l'hétérogénéité des élèves.
- ◆insistance sur la nécessité de faire acquérir des méthodes.

II- A propos des modules :

- conçus différemment des «modules C.N.P.» :
 - ils s'adressent à tous les élèves qui ont tous besoin d'une aide personnelle en fonction de leur propre projet,
 - leur conception évolue de la Seconde à la Première et à la Terminale, toujours axée sur une aide méthodologique, mais avec un contenu disciplinaire croissant, nationalement précisé en Terminale.
- les moyens horaires actuellement prévus (globalement pour les matières retenues : 6 h professeur pour 3 h élèves en Seconde, 4 heures professeur pour 3 heures élèves en Première et 5 heures-professeur pour 3 heuresélèves en Terminale) ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées;

NDLR. Après concertation, les derniers hiraires en date sont 4,5h prof pour 3 h élève. en 1ère et 4 h profs pour 2 h élèves en Terminale

- nous prenons acte des affirmations du ministre d'inscrire ces heures dans l'emploi du temps des élèves et d'éviter que cela «n'entraîne des classes supplémentaires pour les enseignants». Mais cela exige que ces heures soient également inscrites dans les services des enseignants.
- L'A.P.M.E.P. refuserait une mise en place qui, rejetant les modules en heures supplémentaires, aboutirait à une multiplication abusive de celles-ci et à une augmentation du nombre des classes par professeur.
- Cette réforme devra être accompagnée d'une réelle formation initiale et continue (qui aurait dû la précéder), cohérente avec les ambitions annoncées.

Pour faire face aux difficultés pédagogiques inhérentes à la mise en place de ces modules, il est impératif dans un premier temps de mettre à la disposition des équipes pédagogiques d'établissement les moyens d'une réflexion et d'une formation préalable; ces moyens, globalement affectés, correspondront au moins à l'équivalent d'une semaine de formation par enseignant.

III- Equilibre des séries.

Le projet se propose de lutter contre le fait que la série C «sélectionne les meilleurs élèves mais n'en fait pas nécessairement des scientifiques».

L'A.P.M.E.P. approuve que, en série scientifique, les matières dominantes représentent au moins 60% des coefficients du baccalauréat mais il ne s'agit pas du seul paramètre à prendre en compte : les horaires, contenus et méthodes d'enseignement jouent un rôle tout aussi déterminant.

S'agissant des horaires, les poids respectifs des matières «dominantes» et des matières «complémentaires» restent très différentes selon les séries, par exemple 16 heures de «dominantes» et 7 heures de «complémentaires» en terminale L, contre 17 heures de «dominantes» et 10 heures de «complémentaires» en Terminale S, et 14 heures de «dominantes» pour 12 heures de «complémentaires» en Terminale ES.

De là un horaire global beaucoup trop lourd en S et ES qui empêchera un travail personnel suffisant dans les disciplines dominantes, notamment en S pour les disciplines scientifiques.

De plus, l'intégration de l'ancienne série E dans la nouvelle série S, entraîne une surcharge excessive dans les disciplines de culture générale. Contrairement aux intentions affichées, l'accès des «anciens E» en S sera plus difficile, cependant que la série S semble conserver le rôle unanimement dénoncé de filière d'excellence.

Par ailleurs, favorable à un enseignement scientifique obligatoire dans les séries L et TT, 1'A.P.M.E.P. regrette que la liberté de choix qu'elle souhaite pour les élèves soit niée par la présence d'un horaire imposé de mathématiques.

IV- Passerelles entre les voies générale, technologique et professionnelle.

L'A.P.M.E.P. est favorable à leur instauration à condition qu'elle ne mette pas en péril les structures mêmes des voies d'accueil. C'est pourquoi, dans tous les cas, c'est la structure d'accueil, en concertation avec la structure de départ, qui doit pouvoir décider de l'acceptation ou non des élèves concernés. Elle doit également disposer de moyens de (re)mise à niveau. (par exemple, dans le cas, proposé à titre expérimental, d'un passage direct de seconde I.E.S. en deuxième année de B.E.P, ou pour l'accès en première technologique industrielle sans avoir suivi les modules préparatoires).

V- Toute réforme doit s'accompagner

d'une proposition simultanée de programmes établis en cohérence.

L'A.P.M.E.P rappelle à ce sujet :

- l'engagement légal d'un délai minimum de 14 mois entre la promulgation d'un programme et sa mise en application,
- ses demandes :
 - d'un délai plus long, nécessaire pour expérimenter et en tirer les conséquences,
 - d'une évolution progressive des programmes évitant bouleversements et ruptures.
- la nécessité d'une explication des motifs des choix faits par les programmes, explicitation destinée à éclairer les professeurs et à entraîner leur adhésion.
- d'une maîtrise de l'aval : éventuelle réforme des premiers cycles universitaires, des prépas scientifiques, des modalités d'accès aux LU.T., existence ou non de critères de sélection de ces filières. En particulier, les formations scientifiques ultérieures seront-elles mises en cohérence avec la Terminale scientifique unique?
- L'A.P.M.E.P. demande que ces mesures soient prises d'urgence sur ces deux plans, faute de quoi, toute réforme serait vouée à l'échec.

Pour conclure, nous aimerions indiquer que la nouvelle grille proposée nous paraît sur le fond trop rigide par rapport aux finalités annoncées d'un enseignement centré sur l'élève.